



# Les huit questions qui se posent encore sur le centre sportif

/// Quatre séances d'information sur le Centre sportif régional grüérien ont d'ores et déjà eu lieu.

/// Lors de la discussion qui suit la présentation du projet, ce sont les mêmes questions qui semblent préoccuper les participants.

/// A trois semaines du vote sur le volet financier du centre, *La Gruyère* propose d'y répondre.

SOPHIE ROULIN

## VOTATIONS DU 27 SEPTEMBRE

**VOTATION.** Le nombre de places de parc, l'incidence financière sur les communes, la nécessité d'une troisième piscine dans le district... Au fil des soirées d'information sur le Centre sportif de la Gruyère, projeté à proximité du CO de La Tour-de-Trême, les questions qui turlupinent le public restent les mêmes. Les réponses, avec notamment Pascal Lauber, président de l'Association intercommunale pour le sport en Gruyère (AISG).

### 1 Un parking de 450 places sera-t-il suffisant pour l'ensemble du site de la Ronclina?

«450 places, c'est le chiffre qui figurait dans le cahier des charges du concours, en 2015, indique Pascal Lauber. Mais la décision par rapport à la capacité du parking n'est pas entre nos mains. Un concept de mobilité devra être étudié pour l'ensemble du site de la Ronclina, soit le centre sportif, la salle CO2, les terrains de foot et l'école. Cela sera fait dans le cadre de démarches en vue de l'obtention du permis de construire, qui dépendra de son acceptation. On sait d'ores et déjà qu'une grande partie de la solution passera par les transports publics et la mobilité douce, notamment le vélo.»

«Pour les plus jeunes, je pense que ce n'est pas un problème de se déplacer avec d'autres modes de transport, mais pour les quinquagénaires, les gens de ma génération, et plus, le rapport à la bagnole reste trop "affectif".»

### 2 Pour l'exploitation, le montage juridique est-il judicieux et les coûts sont-ils supportables?

«Dans la vision qu'on avait du projet il y a une dizaine d'années, on avait pensé qu'un partenariat public-privé était

la meilleure option pour la construction et l'exploitation d'un tel centre, détaille le président de l'AISG. Le cahier des charges du concours reprenait ce concept: le lauréat devait être le constructeur du centre et devait en devenir l'exploitant. On ne peut pas y déroger ou alors il faut repartir à zéro avec un nouveau concours.

«Malgré tout, nous avons trouvé une solution qui a permis de faire évoluer le modèle et de rendre acceptable les charges liées à la construction et à l'exploitation. Plutôt que d'avoir le consortium – HCR, Grisoni-Zaugget.JPF – construisant le centre qui mandate une société tierce pour l'exploiter, c'est Espace Gruyère qui se chargera de cette mission.»

«Cette solution permet de faire baisser le niveau du risque: Espace Gruyère, avec ses vingt-deux ans d'expérience, présente une certaine garantie. D'autant que les communes comptent parmi ses actionnaires. De fait, les coûts par habitant, calculés sur trente-trois ans, ont baissé de 102 à 68 francs (*La Gruyère* du 30 juin).»

Mercredi soir, lors de la soirée d'information à Hauteville, le vice-syndic de La Roche-Bertrand Gaillard s'est exprimé à ce propos: «Les coûts avaient fait grincer des dents et beaucoup de travail a été réalisé à ce niveau. Avec Espace Gruyère, on optimise les choses. Dans ces conditions, les montants pourront être intégrés sans hausse d'impôts ou avec une hausse minime, alors que, avant, dix communes au moins étaient concernées par une hausse importante. Ce compromis, très helvétique, est le meilleur qu'on puisse trouver sachant que les communes devront de toute façon financer la construction d'une piscine.»



«Un concept de mobilité devra être étudié pour l'ensemble du site de la Ronclina», indique Pascal Lauber. PHOTOS JEAN-BAPTISTE MOREL



«Sans le projet de centre sportif, la Gruyère aurait déjà dû se doter d'une nouvelle piscine lors de la construction du CO de Riaz. Elle est rendue obligatoire par la loi scolaire.»

PASCAL LAUBER

### 3 Une troisième piscine, en plus de celle du CO de Bulle et de celle du centre sportif de Charmey, est-elle nécessaire?

«Sans le projet de centre sportif, la Gruyère aurait déjà dû se doter d'une nouvelle piscine lors de la construction du CO de Riaz, répond Pascal Lauber. Elle est rendue obligatoire par la loi scolaire. Ce n'est que grâce à une négociation des autorités que ce dossier a été mis en attente. Mais si le centre ne se concrétise pas, un bassin devra de toute façon être construit. Romont est sur le point d'inaugurer une nouvelle infrastructure, qui a coûté quelque 21 millions de francs. Si on y ajoute le prix du terrain, on n'est pas loin de la moitié du coût du centre sportif. Un montant qui sera à la charge des communes grüériennes.»

### 4 N'est-ce pas un luxe de déplacer la patinoire?

«Comme Espace Gruyère, sa patinoire a vingt-deux ans, relève Marie-Noëlle Pasquier, directrice du centre polyvalent bullois. Elle devient gentiment obsolète, notamment d'un point de vue technologique et énergétique. Les systèmes actuels permettent une gestion plus pointue de la glace, par exemple. Depuis quelques an-

nées déjà, les investissements ont été mis en suspens, en attendant l'éventuelle construction du centre sportif, mais la situation ne pourra pas durer éternellement.»

Pour sa part, le président de l'AISG relève que les frais d'entretien augmentent au fil des ans. Il ajoute que les synergies possibles entre la patinoire et la piscine rendent le projet du centre sportif intéressant au niveau énergétique.

### 5 Que fera Espace Gruyère des locaux libérés par la patinoire?

«La présence de la patinoire est très contraignante, note Marie-Noëlle Pasquier. Des conventions existent avec les clubs pour leur garantir un minimum de jours de glace. Nous devons donc parfois refuser l'organisation de certains événements. Et, surtout, la gestion de notre centre serait plus simple sans avoir à démonter les infrastructures de la patinoire pour pouvoir accueillir certaines manifestations. Par exemple, pour organiser le Marché-concours aux taureaux, qui accueille du public sur un jour, nous devons interrompre l'accès à la glace durant onze jours. Et bien plus pour une manifestation comme le Salon des goûts et terroirs.»

Membres de l'actionnariat d'Espace Gruyère, les associations agricoles, réunies sous l'entité Agribulle, sont favorables à ce déplacement de la patinoire et donc à la création du centre sportif. «Ce n'est pas évident pour nous de cohabiter avec la patinoire», relève Michel Geinoz. Administrateur d'Agribulle, il a pris la parole lors de la séance d'information de Sâles la semaine dernière. «La polyvalence d'Espace Gruyère a été voulue à sa création et a permis son développement, mais elle rend l'exploitation du centre complexe.»

### 6 Pourquoi n'y a-t-il finalement pas d'hébergement lié au centre sportif?

«La possibilité existait à l'origine du projet, indique Pascal Lauber. Mais jamais, au cours des dix dernières années, un partenaire privé ne s'est intéressé. Et il était évident pour les communes que ce n'était pas leur rôle d'investir dans une telle infrastructure.»

«Malgré tout, le plan d'aménagement de Bulle est conçu de manière à ce que le site du centre sportif puisse se développer dans le futur, moyennant les procédures habituelles. Cela dit, des possibilités de logement existent non loin du site et devraient permettre aux clubs intéressés d'organiser des camps au Centre sportif de la Gruyère.»

### 7 Bulle ne tire-t-elle pas la couverture à elle avec ce centre sportif?

«Je n'étais pas encore dans le comité quand les décisions sur la localisation du centre à

Bulle ont eu lieu, note Pascal Lauber. Mais les questions d'accessibilité du site avaient été importantes.» Le prix du terrain avait aussi pesé dans la balance, selon l'article paru dans nos colonnes au moment du choix (*La Gruyère* du 20 janvier 2015).

«Bulle ne fera aucun bénéfice sur le terrain où sera construit le centre sportif. La ville nous le revendra au prix où elle l'a acheté. De plus, elle prend entièrement à sa charge le repositionnement nécessaire du terrain de foot. Et elle a encore accepté de payer un préciput de 109 000 francs par année, en tant que commune hôte, ce qui a aussi joué un rôle dans la baisse des charges financières pour les autres communes.»

Le président de l'AISG ajoute que beaucoup de sociétés, qui profiteront des nouvelles infrastructures, sont basées à Bulle, mais comptent de nombreux membres de la région, à l'instar des clubs de hockey, de nation ou de basket.

### 8 Pourquoi y a-t-il un autre complexe sportif en construction à Broc?

«Broc devait trouver une solution pour remplacer ses halles de gym, très anciennes, explique Pascal Lauber. La commune a décidé de partir sur une nouvelle infrastructure et profite de ce chantier pour améliorer ses offres sportives: pétanque, foot et tennis. D'où le nom de complexe sportif, qui peut engendrer une certaine confusion.» Et de préciser que la piscine, qui figure dans les structures régionalisées, n'est pas concernée par ces travaux. ■



Pour l'heure, la campagne est encore timide dans la région.